

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES LCL
Représentée par son président Monsieur Denis KLEIBER
Immeuble Rhône
20 Avenue de Paris
94800 VILLEJUIF

D'une part,

Et

Le GIE THALASSOFRANCE commercialisant les hôtels et les instituts de thalassothérapie & Spa sous enseigne Thalazur : Cabourg, Ouistreham, Carnac, Royan, Arcachon, Saint Jean de Luz, Port-Camargue, Bandol et Antibes
Représentés par Madame Fabienne BUSSON en sa qualité d'Administrateur du GIE ThalassoFrance.
45 rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS PERRET

D'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Conditions d'application des réductions CSE :

- 1-Les 9 établissements Thalazur consentent des tarifs préférentiels sur les séjours de thalassothérapie à chaque membre ainsi qu'à leurs accompagnants
- 2- Les réductions sont exclusivement applicables sur la base des forfaits de thalassothérapie avec ou sans hébergement, mais également sur certaines prestations des soins à la carte et séjours sans soins.
- 3-Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec d'autres offres promotionnelles.
- 4-Les réductions sont applicables sur précision du code (justificatif obligatoire lors de la réservation) suivant remis par Thalazur :

CETHALS1962

Modalités de réservation :

Les demandes d'informations et de réservations peuvent se faire du **lundi au vendredi de 9h à 18h** :

Contact réservation :

Service réservation CSE et partenariats

Tel : 01 48 88 89 94

@ : resa.ce@thalazur.fr

Ou sur www.thalazur.fr avec le code de remise

Contact commercial :

Emilie Cau-Didier- responsable commerciale CSE et partenariats

Tel : 06 46 65 69 59

@ : commercial.ce@thalazur.fr

1- Un justificatif d'appartenance à LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES LCL sera demandé lors de votre arrivée.

2- Vous vous engagez à communiquer les conditions générales de vente Thalazur en transmettant le lien suivant <https://www.thalazur.fr/cgv/> aux bénéficiaires.

La présente convention prend effet à la date de signature pour les deux parties. Cette convention est reconductible par tacite reconduction.

Fait à Levallois Perret, le 21/05/2025

**Pour le GIE THALASSOFRANCE,
Mme. CAU-DIDIER Emilie**

Le/la signataire